



# GRANDIR À VENCE

## de 0 à 17 ans



Ville amie des enfants  
partenaire unicef

# EDITO



*En réunissant l'ensemble des informations pratiques, ce premier guide vise à faciliter la vie des familles.*

*En 23 pages, ce fascicule recense de précieuses informations sur tout ce qui concerne la vie de l'enfant et son épanouissement à Vence, de sa naissance jusqu'au lycée.*

*Avec mon Adjointe à l'éducation, Nathalie Delouche et avec les services municipaux dédiés, nous sommes mobilisés pour offrir aux 4.500 jeunes Vençois, les infrastructures, les dispositifs et les activités les plus favorables à leur bien-vivre. Une priorité pour laquelle nous déployons les plus importants moyens financiers et humains de la Commune.*

*Vence, "Ville amie des enfants", investit dans le bien-être des enfants. Le plan annuel de végétalisation des cours et les rénovations thermiques des écoles y contribuent pleinement.*

*Nous consultons systématiquement les enfants et la communauté éducative, nous écoutons et dialoguons avec les conseillers municipaux juniors et nous accompagnons les parents dans leurs missions éducatives.*

*Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs du Service Enfance Jeunesse, les personnels des écoles et la communauté éducative impliqués au quotidien pour l'accomplissement des jeunes Vençois.*

*Le succès collectif de « La Rue est à nous » illustre notre volonté de placer les enfants au cœur de la Cité, de favoriser le bien-être et le bien vivre des jeunes, acteurs de la Ville de demain.*



Régis LEBRIGRE  
MAIRE DE VENCE  
Vice-président

de la Métropole Nice Côte d'Azur,  
Président du SIVOM du pays de Vence



Nathalie DELOUCHE  
Adjointe à  
l'éducation, petite enfance

# SOMMAIRE

4

Guichet unique

6

Petite Enfance

9

Écoles

13

Restauration scolaire

14

Accueils périscolaires

15

Accueils mercredis et vacances scolaires

18

Maison de la Jeunesse et des Loisirs

20

Collèges / Lycée

21

Bus scolaire

21

École Freinet

23

Parentalité / Associations

# GUICHET UNIQUE



Pour accompagner les familles des enfants de 0 à 17 ans, le Guichet Unique et le Portail Famille <http://portailfamille.vence.fr> vous simplifient la vie pour toutes les formalités relatives à la famille, l'enfance, la jeunesse et l'éducation. Ce service municipal de proximité limite les déplacements et les procédures administratives des parents. Gain de temps, organisation simplifiée et réel progrès dans le quotidien des familles, pour inscrire son enfant.

Accueil du public du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h, fermé l'après-midi  
Adresse : 177 Av Alphonse Toreille Centre Toreille 2ème étage 06140 Vence  
Téléphone : 04 93 58 23 70 le matin  
Email : [guichetunique@ville-vence.fr](mailto:guichetunique@ville-vence.fr)

## La procédure d'inscription commune pour tous les temps d'accueil

Le Guichet Unique de la ville de Vence centralise la gestion des inscriptions et de la facturation pour les services suivants :

- Inscriptions scolaires
- Restauration scolaire
- Accueils périscolaires du matin et du soir
- Accueils de loisirs à la journée du mercredi et des vacances scolaires
- Accueils de loisirs mercredi matin
- Maison de la jeunesse et des loisirs
- Multi accueil Véga
- Pré-inscription pour les multi accueils Vega, Arman, Lou Pitchoun

### CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'INSCRIPTION DÉMATÉRIALISÉ

Ce dossier, à ouvrir au Guichet Unique, constitue le dossier administratif de base, commun à l'ensemble des services péri et extra scolaires.

#### Fiche d'inscription :

- Fiche enfant à télécharger sur le portail famille :

<https://vence.portail.ciril.sictiam.fr>

*(Disponible au format papier au Guichet Unique.)*

#### Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, tél. fixe....)
- Photo d'identité de l'enfant
- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile couvrant l'enfant sur les temps péri et extra-scolaires
- Relevé d'identité bancaire
- En cas de divorce ou de séparation fournir l'extrait de jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du juge aux affaires familiales précisant le lieu de résidence et les modalités de garde

# LA PETITE ENFANCE



## Accueil collectif en crèche

### Procédure d'inscription:

Télécharger la fiche de pré-inscription sur le portail famille :

<https://vence.fr/wp-content/uploads/2023/06/fiche-dinscription-2020.pdf> et la retourner dûment complétée par mail à : [guichetunique@ville-vence.fr](mailto:guichetunique@ville-vence.fr), ou au guichet unique, 177 avenue Alphonse Toreille 06140 Vence.

Accueil du public 8h30 à 12h00.

Une commission d'admission commune aux 3 crèches a lieu chaque année au mois de mai.

Les crèches Véga, Arman et Lou Pitchoun proposent un accueil à la carte pour les 0-3 ans de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

### La tarification :

simulation reste à charge : <https://monenfant.fr/simuler-le-cout-en-creche>

## Accueil individuel

- **Relais départemental petite enfance** - Vence

*Salle polyvalente du Suve , 1502 Chemin Sainte Colombe 06140 Vence*

*1er lundi matin de chaque mois, à partir de 9h30*

*Tél : 04 97 18 70 82*

- **Centre de Protection Maternelle Infantile (PMI)**

*Centre Les Baous, 134 avenue du Colonel Méyère, 06140 Vence*

*Tél : 04 89 04 32 35*

- **Assistante Maternelle**

Trouvez une assistante maternelle proche de chez vous :


<https://www.monenfant.fr/que-recherchez-vous>

# CRÈCHES

## Multi-accueil Municipal Véga

Directrice : Mme BALAGI  
Maryline

805 avenue Rhin et Danube 06140 Vence

 04 93 58 58 28

mail: [crechemunicipale@ville-vence.fr](mailto:crechemunicipale@ville-vence.fr)

*La crèche Véga est fermée 1 semaine pendant les vacances de fin d'année, 1 semaine pendant les vacances de printemps et 4 semaines pendant les vacances d'août*

## Multi-accueil "Lou Pitchoun"

Directrice : Mme WESTEEL-  
TRACHEZ Florence

100, Avenue du Colonel Meyère 06140 Vence

 04 93 58 72 75 mail : [loupitchoun@orange.fr](mailto:loupitchoun@orange.fr)

*Le multi-accueil "Lou Pitchoun" est fermé 1 semaine pendant les vacances de fin d'année et 3 semaines pendant les vacances d'août.*

## Crèche Mutualiste Arman

Directrice : Mme MESTREAU Aurélie

570, chemin de Vosgelade 06140 Vence

 04 83 32 29 50/04 83 32 29 53 mail : [crechearman@actimut.fr](mailto:crechearman@actimut.fr)

*La crèche Arman est fermée 1 semaine pendant les vacances de fin d'année, 1 semaine pendant les vacances de printemps et 3 semaines pendant les vacances d'août.*



## **Autres contacts Petite Enfance**

- **Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)**

*Tous les vendredis de 9h15 à 11h15 (hors vacances scolaires) au centre social ISI Montjoye.*

*Esplanade Toreille, avenue Alphonse Toreille, 06140 Vence*

*Tél : 04 89 04 32 35*

- **Ludi-Baous**

*Ludothèque itinérante*

*Tous les mercredis de 9h00 à 12h00 (hors vacances scolaires), deux vendredis par mois.*

*Esplanade Toreille, avenue Alphonse Toreille, 06140 Vence*

*mail : ludibaous@gmail.com*

- **Les P'tites Frimousses Vençaises**

*Association d'assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s*

*Présidente : Mme DESORMEAUX Coralie*

*201, chemin du Claoux inférieur 06140 Vence*

*Tél : 07 70 60 25 41/06 62 71 23 82    mail : lesptitesfrimoussesvençaises@yahoo.fr*





# ÉCOLES



## Procédure d'inscription :

Télécharger le dossier de pré-inscription sur le portail famille :

<https://vence.portail.ciril.sictiam.fr> , et le retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés soit par mail :

[inscriptions.scolaires@ville-vence.fr](mailto:inscriptions.scolaires@ville-vence.fr)

soit au guichet unique 177 Avenue Alphonse Toreille 06140 Vence.

Accueil du public de 8h30 à 12h.

- Livret de famille (pages parents/enfants) ou extrait de naissance.
- 2 justificatifs de domicile **de moins de trois mois** (quittance de loyer, bail, titre de propriété, facture ou attestation d'abonnement électricité, gaz, eau, charges, téléphone fixe et internet, attestation d'assurance habitation).
- Certificat de radiation de l'école précédente (nouveaux arrivants).
- Attestation remise par un professionnel de santé attestant de la situation de l'enfant au regard des vaccins obligatoires (petite section + nouveaux arrivants).

**Si les parents sont hébergés chez une tierce personne**, une attestation d'hébergement + document d'identité de l'hébergeant seront à joindre avec les justificatifs de domicile.

**En cas de divorce ou de séparation**, photocopie du jugement de divorce ou attestation sur l'honneur signée par les deux parents.

Votre demande sera vérifiée et confirmée par le Guichet Unique.



# LES ÉCOLES MATERNELLES



## LES BAOUS

Directrice : Mme DELOUCHE

361 avenue Rhin et Danube, 06140 Vence

☎ 04.93.24.01.31 mail : [ecole.0061520V@ac-nice.fr](mailto:ecole.0061520V@ac-nice.fr)



## LEÏ BIGARRADIÉ

Directrice : Mme GRIMONPONT

214 avenue Colonel Meyere 06140 Vence

☎ 04.93.58.24.07 mail : [ecole.0060611G@ac-nice.fr](mailto:ecole.0060611G@ac-nice.fr)



## SIGNADOUR

Directrice : Mme SARRON

(à compter du 01/09/24)

29 rue St Michel, 06140 Vence

☎ 04.93.58.65.72 mail : [ecole.0061897E@ac-nice.fr](mailto:ecole.0061897E@ac-nice.fr)



## SUVE

Directeur : Mr KOWALCZYK

Chemin St colombe 06140 Vence

☎ 04.93.58.31.27 mail : [ecole.0060915M@ac-nice.fr](mailto:ecole.0060915M@ac-nice.fr)

# LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

## MARC CHAGALL

Directrice : Mme MISARELLI

507 chemin du Calvaire 06140 Vence

☎ 04.93.58.77.88 mail : [ecole.0061748T@ac-nice.fr](mailto:ecole.0061748T@ac-nice.fr)



## ST MICHEL

Directrice Mme SALICIS

Rue ST Michel 06140 Vence

☎ 04.93.58.29.27 mail : [ecole.0060610F@ac-nice.fr](mailto:ecole.0060610F@ac-nice.fr)



## TOREILLE

Directrice Mme GUMIEL

Avenue Alphonse Toreille 06140 Vence

☎ 04.93.58.02.15 mail : [ecole.0060609E@ac-nice.fr](mailto:ecole.0060609E@ac-nice.fr)



## SUVE

Directeur Mr KOWALCZYK

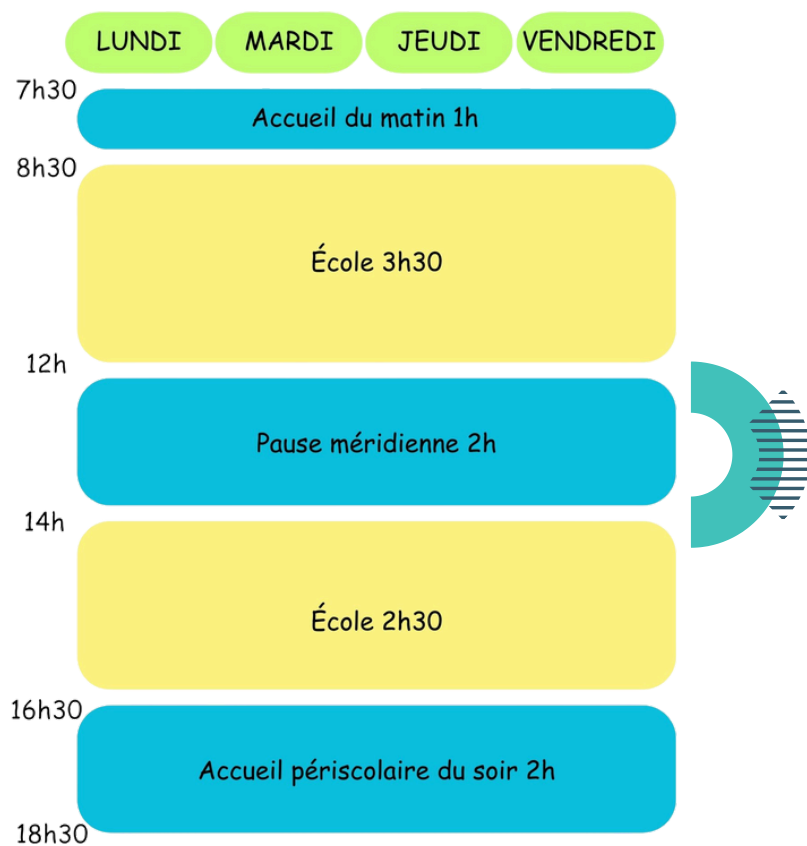
Chemin de St Colombe 06140 Vence

☎ 04.93.58.31.27 mail : [ecole.0060915M@ac-nice.fr](mailto:ecole.0060915M@ac-nice.fr)

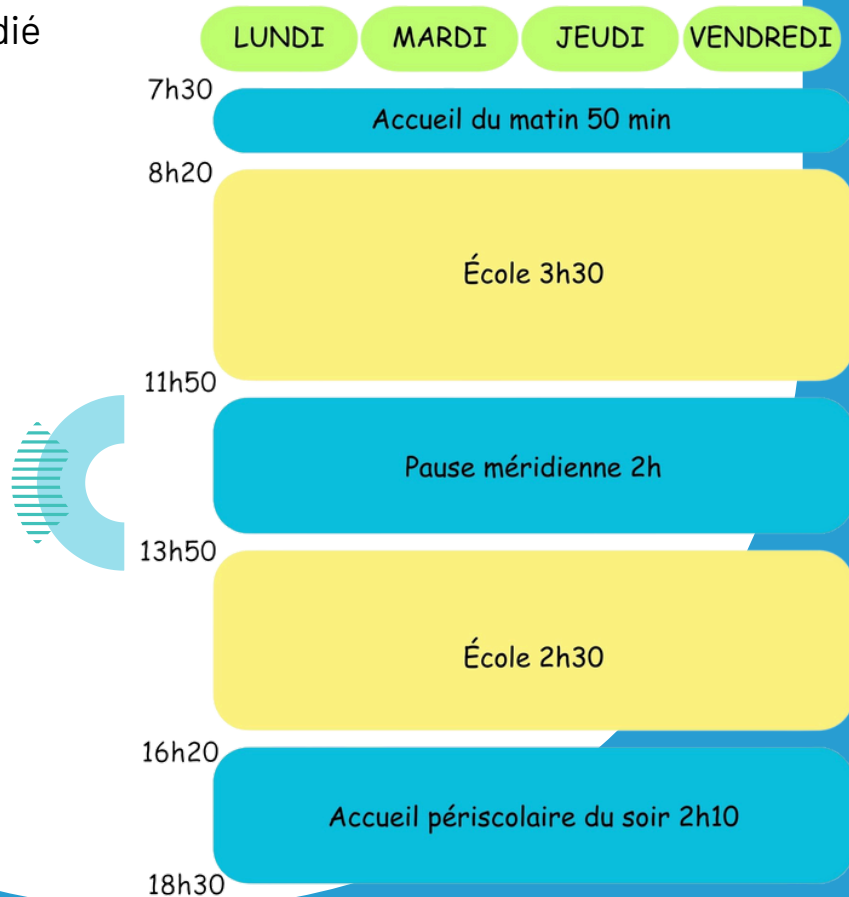


# HORAIRES DES ÉCOLES

Chagall, Baous, Toreille, St Michel, Suve



Leï Bigarradié



# RESTAURATION SCOLAIRE



## a) Inscriptions :

L'inscription à la restauration scolaire se fait à l'année, avec la possibilité de choisir le nombre de jours par semaine sur l'espace personnel du portail famille.

## b) Tarification :

à compter du 01/09/2024

Restauration scolaire	Tarifs au 01/09/24
Prix du repas	Selon QF
Tarif social (QF = < 450)	2€
Enfant bénéficiant d'un PAI alimentaire	1,70€
Ticket repas (non réservé)	Prix repas + 20%
Prix repas adulte	6€

Quotient familial	Tarif au 01/09/24	Ticket repas (non réservé) +20%
0 à 450	2,00€	2,40€
451 à 700	3,60€	4,32€
701 à 1000	3,80€	4,56€
1001 à 1300	3,90€	4,68€
1301 à 1600	4,00€	4,80€
16001 à 2000	4,10€	4,92€
à partir de 2001	4,20€	5,04€



# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN et DU SOIR

### a) L'inscription :

Une fois le dossier validé.

L'inscription aux accueils périscolaires se fait à l'année, avec le choix du ou des jours de fréquentation par semaine sur l'espace personnel du portail famille.

### b) Tarification :

à compter du 01/09/2024

Accueil du matin	Tarifs au 01/09/2024		
Prix de l'accueil du matin			1,20€
Tarif social (QF = <450)			1€
Ticket accueil exceptionnel (non réservé)			1,50€
Ticket social accueil exceptionnel (non réservé)			1,25€
	Durée d'accueil	min	max
Accueil du soir	2h	1.12€	4€

Les accueils périscolaires du matin et du soir sont organisés dans chaque école. Les enfants sont encadrés par un directeur et des animateurs qualifiés. Différentes activités sont proposées aux enfants.

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 8h20 le matin, **sauf** pour l'école maternelle **Leï Bigarradié** de 7h30 à 8h10 et le soir entre 16h30 et 18h30. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 17h. Dans les écoles élémentaires un accompagnement aux devoirs est prévu de 17h à 18h (sauf le vendredi).

# ACCUEILS DE LOISIRS Mercredis et Vacances 3-11 ans



## L'ACCUEIL DU MERCREDI MATIN, JOURNÉE ET VACANCES

Les centres de Loisirs accueillent les enfants de 3 ans (dès lors qu'ils sont scolarisés). Ils sont ouverts les mercredis et les vacances scolaires.

### a) Les conditions d'accès à l'accueil de loisirs :

- Chaque enfant est autorisé à participer aux accueils de loisirs pendant une période **maximale de 4 semaines durant les vacances d'été.**
- la famille doit être à jour de tous ses règlements vis-à-vis de la commune.
- La validité de l'inscription à l'ALSH n'est possible que si l'enfant a acquis la notion de propreté en journée, à défaut il ne pourra pas être accueilli. Les couches seront toutefois acceptées pour la sieste, les parents devront les apporter ainsi que prévoir des vêtements de rechange.

### b) L'accès à l'AL est donné en priorité aux familles :

- Résidant à Vence
- Dont les deux parents (ou le parent dans le cadre de famille monoparentale), **sont actifs et justifient de ne pas être en congé pendant la période d'inscription** souhaitée
- dont l'enfant est assidu (en cas d'absences répétées de l'enfant (hors raison médicale) l'accès aux réservations pourra être bloqué pour la période de vacance suivante)

### c) L'inscription du Mercredi :

Elle se fait via votre espace personnel du portail famille. L'inscription des mercredis se fait à l'année. Dans un souci de continuité éducative et conformément au plan mercredi, une assiduité est requise.

### d) L'inscription des vacances :

- En ligne via son espace personnel
- Payable d'avance
- Inscription validée si dossier complet

*Pendant les vacances scolaires, les Accueils de Loisirs peuvent se déplacer dans une école de la commune.*

**Les accueils 3/11 ans ne fonctionnent pas la semaine qui précède la rentrée scolaire de septembre et 1 semaine pendant les vacances de fin d'année.**

### Pièces complémentaires au dossier :

- Justificatif d'emploi de moins de 3 mois pour les 2 parents (attestation d'employeur ou dernière fiche de paie, extrait de KBIS ou copie registre du commerce, carte professionnelle, feuille de soins barrée, carte d'étudiant)
- Pour les familles n'autorisant pas l'accès à leur dossier allocataire, fournir une attestation de votre quotient familial
- Pour les familles n'ayant pas de droits ouverts à la CAF fournir l'avis d'imposition sur le revenu N-2

**Inscription définitive une fois le dossier complet.**

### c) Tarification :

à compter du 01/09/2024

	Durée d'accueil	min	max
Accueil du mercredi matin	5h	2.25€	8€
Accueil du mercredi et vacances journée	11h	4.5€	16€
Ticket accueil périscolaire soir et mercredi (non réservé/occasionnel)	(QF CAF x 1%) + 20% = prix /jour		

La participation familiale est calculée sur la base d'un barème fixé par la CAF avec un taux d'effort de 1% applicable au Quotient Familial (QF)

*Le prix plafond sera appliqué aux familles ne communiquant pas leurs revenus*

Vous trouverez toutes les informations concernant les Accueils de Loisirs, date des inscriptions, informations diverses, activités faites par les enfants sur le réseau social Facebook : <https://www.facebook.com/groups/AccueilsdeLoisirsvilledeVence>







## ACCUEIL DE LOISIRS " LES PETITS EXPLORATEURS "

de la Petite Section à la Grande Section



Direction :  06.22.52.71.51

Lieu : **École des Baous**

325 avenue Rhin et Danube 06140 VENCE

La structure accueille tous les enfants scolarisés et domiciliés à Vence, de la Petite Section à la Grande Section maternelle. L'accueil se déroule de 7h30 à 9h et de 12h à 12h30 (mercredi matin) ou de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30 (mercredi journée et vacances).



## ACCUEIL DE LOISIRS " LES AVENTURIERS "

du CP au CE2

Direction :  06.22.52.71.49

Lieu : **Centre de Loisirs Chagall**

325 avenue Rhin et Danube 06140 VENCE

La structure accueille tous les enfants scolarisés et domiciliés à Vence, du CP, CE1, CE2. L'accueil se déroule de 7h30 à 9h et de 12h à 12h30 (mercredi matin) ou de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30 (mercredi journée et vacances).



## ACCUEIL DE LOISIRS " TREMPLIN Sport Nature Culture "

du CM1 au CM2

Direction :  06.22.52.71.49

Lieu : **Centre de Loisirs Chagall**

325 avenue Rhin et Danube 06140 Vence

Inscription possible 3 jours, 2 jours ou à la semaine.

La structure accueille tous les enfants scolarisés et domiciliés à Vence, du CM1, CM2. L'accueil se déroule de 7h30 à 9h et de 12h à 12h30 (mercredi matin) ou de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30 (mercredi journée et vacances).

# MAISON de la JEUNESSE et des LOISIRS

11-17 ans



## **L'Accueil hors vacances scolaires :**

Espace d'accueil informel en accès libre pour les jeunes. Ateliers et activités en libre accès.

### Horaires d'accueil

- lundi au vendredi de 16h à 19h
- mercredi de 14h à 19h

## **L'accueil pendant les vacances scolaires :**

- **Secteur 11/14 ans**

Fonctionne en Accueil de loisirs du lundi au vendredi de 9h à 17h

- **Secteur 15/17 ans**

Fonctionne en accès libre du lundi au vendredi de 14h à 19h. L'été de 16h à 21 h.

### Conditions d'accès :

Pour bénéficier de l'accueil libre et de l'ensemble des activités proposées, les jeunes devront obligatoirement avoir un dossier d'inscription complet.

### Pour effectuer l'inscription à la MJL :

- Fiche sanitaire à télécharger sur le portail famille :

<https://vence.portail.ciril.sictiam.fr>

- Certificat médical à télécharger sur le portail famille ou à retirer au guichet et à faire compléter par votre médecin (durée de validité 1 an)
- Test à la pratique des activités aquatiques et nautiques à télécharger sur le portail famille, pour les activités de vacances de printemps et d'été

### L'inscription des vacances :

- En ligne via son espace personnel
- Payable d'avance
- Inscription validée si dossier complet

## Adresse :

Maison de la Jeunesse et des Loisirs  
58 avenue Alphonse Toreille  
06140 VENCE  
Tél : 06 17 52 55 44

**La MJL est fermée 2 semaines en août et 1 semaine pendant les vacances de fin d'année.**

La MJL met en action d'autres projets :

### **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**

C'est un lieu de débats et d'actions où les jeunes conseillers pourront :

- Participer à la vie vençoise et représenter les autres jeunes auprès des élus adultes
- Organiser des temps d'échanges et de concertations entre tous les jeunes de la ville
- Émettre leurs idées et s'engager sur des projets lors des réunions qui auront lieu tous les mois
- Prendre part aux manifestations officielles : vœux du Maire, commémorations...

### **Conditions :**

- Être âgés de 13 à 18 ans
- Être scolarisé.e de la 4<sup>ème</sup> à la terminale à Vence ou résidant dans la commune

### **Sac Ados (16-25 ans)**

Dispositif dédié aux jeunes de 16 à 25 ans, Sac Ados permet à des groupes de 2 à 6 jeunes de partir en vacances en France et en Europe de manière autonome.

Cette opération est encadrée par la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et le service Jeunesse.

La Caf des Alpes-Maritimes fournit à chaque jeune un "Pack Sac Ados" comprenant une bourse individuelle d'aide au départ de 150 € pour les départs en France et de 250 € pour les départs en Europe.

Les départs en France sont accessibles pour les jeunes de 16 à 25 ans, contrairement aux départs en Europe accessibles aux majeurs uniquement (18-25 ans). L'objectif est de faire partir en priorité les jeunes les plus éloignés des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou ayant besoin d'un accompagnement technique et financier pour réaliser un premier départ autonome.

<https://www.facebook.com/Sac-Ados-Alpes-Maritimes>

# COLLÈGES / LYCÉE

## Collège LA SINE

Principale : Mme BERARDO Sophie

214, chemin de la Sine 06140 Vence

04 93 58 45 45

mail : [ce.0061135b@ac-nice.fr](mailto:ce.0061135b@ac-nice.fr)



## Collège DES BAOUS

Principale : Mme BARATON Laurence

1835, Route de Gattières 06640 St Jeannet

04 93 24 51 30

mail : [ce.0061666d@ac-nice.fr](mailto:ce.0061666d@ac-nice.fr)

## Collège YVES KLEIN

Principal : Mr ALLEGRINI Jean-Luc

Boulevard Alex Roubert 06480 La Colle sur Loup

04 93 32 32 70

mail : [ce.0061376n@ac-nice.fr](mailto:ce.0061376n@ac-nice.fr)



## Lycée HENRI MATISSE

Principal : Mr ROSTAN Pascal

101, avenue Foch 06140 Vence

04 92 11 20 70

mail : [ce.0061884r@ac-nice.fr](mailto:ce.0061884r@ac-nice.fr)

# BUS SCOLAIRE

Inscription et renseignements auprès de **scolabus**

<https://scolabus.nicecotedazur.org/accueil>

Pour l'école du Suve (maternelle et élémentaire), 5 lignes différentes desservent les différents secteurs d'habitation.

Pour les écoles Signadour, Toreille/St Michel, 1 ligne de bus.

Dans chacun des bus, 1 accompagnateur-trice est présent pour accompagner les enfants de moins de 6 ans.

## École Freinet

École maternelle et élémentaire FREINET

Directrice : Mme LEVET  
Aurélia

1133 CHEMIN CÉLESTIN FREINET 06140 Vence

 04 93 58 11 89

L'École Freinet, à Vence, est le berceau de la pédagogie Freinet. Elle a été fondée par Elise et Célestin Freinet en 1934, sur la colline du Pioulier. L'école est aujourd'hui publique et donc gratuite. Elle compte 66 enfants de 3 à 11 ans répartis en trois classes.



# Parentalité Associations

## Centre social ISI MONTJOYE

*ISI MONTJOYE est un espace de vie, de rencontres, d'activités et d'accompagnement au service de tous les habitants. Fondée en 1988, l'association contribue à promouvoir l'éducation, la réussite scolaire, l'égalité des chances, le bien vivre ensemble, l'inclusion dans la cité sur tout le territoire de Vence. Elle intervient dans le soutien à la parentalité, l'accompagnement des victimes et le développement du lien social pour prévenir la précarité et toutes les formes d'isolement. Elle lutte contre l'exclusion, les discriminations, les addictions, les violences et maltraitances et œuvre pour le renforcement de la cohésion sociale.*

*ISI propose donc une large palette d'actions et d'animations mises en œuvre grâce à la participation d'habitants, de bénévoles, de salariés et de partenaires du territoire vençois, autour de cinq axes d'intervention :*

- accueil et écoute des habitants et des familles, dans un espace convivial avec toute la documentation et l'information pour découvrir l'offre de services à Vence,
- soutien des parents dans leurs missions éducatives, soutien à la jeunesse, grâce à l'accompagnement à la scolarité, des ateliers découverte (loisirs, art, culture, sport, lecture, environnement...), des groupes d'échanges entre parents solidaires, un parcours d'accompagnement pour les élèves faisant l'objet de mesures disciplinaires d'exclusion,
- facilitation de toutes les démarches administratives, accompagnement technique et numérique et médiation pour l'accès aux droits et à la santé (impôts, Ameli, RSA, Pole Emploi, CAF etc.),
- citoyenneté active (participation et implication des habitants dans leur quartier et dans des projets collectifs),
- nombreux partenariats associatifs pour orienter et apporter une solution à toutes les difficultés auxquelles les personnes nous sollicitant peuvent être confrontées, et mise à disposition d'espace de rencontres et de travail pour nos partenaires.

L'accueil est gratuit et ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30. Tel : 04 93 58 92 30 Mail : [isi@montjoye.org](mailto:isi@montjoye.org)

**PASSAJ** est le service de Prévention Spécialisée de l'association Montjoye.

- Sa mission :

Agit dans le cadre de la Protection de l'Enfance en direction d'un public âgé entre 6 et 22 ans et leurs familles. Cette mission est financée par la Métropole de Nice.

- Mode d'intervention :

Présence d'une équipe qui va à la rencontre du public jeunes dans une démarche de travail de rue sur le territoire de Vence en garantissant aux jeunes, familles rencontrés et/ou accompagnés les principes d'intervention de libre adhésion, d'anonymat et de secret professionnel.

L'objectif est l'accompagnement éducatif individuel et/ou par le biais d'actions collectives en direction des jeunes sur le territoire.

Les thématiques d'intervention auprès du public sont variées :

- Décrochage scolaire
- Relations familiales
- Marginalisation
- Citoyenneté

**A Vence tu peux rencontrer l'équipe dans la rue**, la contacter au 06.88.82.13.75 ou au 06.46.00.78.59 ou venir la rencontrer à leur bureau qui se situe à ISI Montjoye, le Centre Social de Vence.

### **Goutte d'OM**

Sensibiliser aux méthodes comportementalistes et proposer une prise en charge adaptée et inclusive pour les enfants en difficulté, autistes et à troubles du comportement.

1, place de l'Évêché, 06140 Vence

Annie Herbain Tél : 06 66 50 29 22 mail : [gouttedom@gmail.com](mailto:gouttedom@gmail.com)

### **Mission Locale**

Aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable.

Centre Toreille, 177 Avenue Alphonse Toreille, 2 étage, 06140 Vence

Lolita Delorme, conseillère, Tél : 04 22 45 11 52 mail : [l.delorme@mlnice-paca.org](mailto:l.delorme@mlnice-paca.org)

### **Association AHPI**

L'association AHPI a pour but de soutenir et informer les parents d'enfants et adolescents Asperger et/ou à Haut Potentiel Intellectuel.

Gaëlle Guyomard Tél : 07 69 48 86 41 mail : [association.ahpi@gmail.com](mailto:association.ahpi@gmail.com)

### **Petit Baou de Nature**

Club nature 3-10 ans, les mercredis et les vacances scolaires, en famille le week-end.

Salle et jardin de l'association, 545 bis chemin des Colles, 06140 Vence

Alice Aldebert Tél : 06 18 82 16 56 mail : [petitbaoudenature@gmail.com](mailto:petitbaoudenature@gmail.com)